



## Sinistre incendie de ma maison

Par **bebe**, le 14/02/2008 à 13:20

ma maison a brûlée en novembre 2005, l'assurance n' a pas à ce jour tout pris en charge . il me reste devoir au constructeur une somme de 50000 euros  
a la remise des clés , je lui est fait un chèque de 70000 euros en pensant que l assurance prendrait tout en charge . le mois suivant je recois un chèque d un montant inférieur à celui que je devais. donc je refais un chèque au constructeur du montant de l'avant dernière facture .à la suite de cela l'assurance ne voulant plus rien n'entendre nous avons engagé un pr<sup>at</sup> hypothécaire a différent organisme . la semaine dernière le constructeur a encaissé le chèque de 70000 euros alors qu il avait déjà perçue la moitié de cette somme. bien n 'ayant pas les fonds sur mon compte, nous avons fait opposition sur ce chèque que nous avons émis. à ce jour celui-ci nous mets en demeure par voie d'avocat de lui régler la somme manquante soit 50000.sinon il nous en assignation au tribunal. que pouvons nous faire.